

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 2 octobre 2017, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Virginie Ashby Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Les conseillers Ginette Breault et Ziv Przytyk sont absents.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h33.

17 10 124

2. Adoption de l'ordre du jour du 2 octobre 2017

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 2 octobre 2017, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Centraide Estrie – Campagne Centraide 2017
 - 6.1.2. Fondation du Cégep de Sherbrooke - AGA
 - 6.1.3. MRC de Coaticook – Lancement du plan marketing territorial
 - 6.1.4. Centre de santé de la vallée Massawippi
 - 6.1.5. Le Club de Motoneige Trois-Villages Inc.
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Résultats – appel d'offres sur invitation pour l'achat de sel de déglacage
 - 7.1.2. Entente de loisirs – Ville de Coaticook
 - 7.1.3. Ressourcerie des frontières – offre de services 2018
 - 7.1.4. Écocentres occasionnels
 - 7.1.5. TECQ – Programmation révisée
 - 7.1.6. Aménagement de la berge – chemin Caron
 - 7.2. **Règlement**
 - 7.2.1. Adoption du second projet de règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones de type «A», «Ar», «F», «R» et «Rr»
 - 7.3. **Budget 2018**
 - 7.3.1. RIGDSC – Prévisions budgétaires & Tarifs 2018

- 8. Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
 - 8.2. Rapport des conseillers
- 9. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 9.1. Dépôt du rapport mensuel
- 10. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement**
 - 10.1. Dépôt du rapport mensuel
- 11. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**
 - 11.1. Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 12. Trésorerie**
 - 12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
 - 12.2. Dépôt des états comparatifs au 31 août 2017
- 13 Divers**
 - 13.1. Concours photo – Photo gagnante
- 14. Deuxième période de questions**
- 15. Levée de la séance ordinaire**

Adoptée à l'unanimité

17 10 125

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Aucune question

17 10 126

6.1.1. Centraide Estrie – Campagne Centraide 2017

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la Municipalité verse la somme de 100\$ à la Campagne Centraide 2017 à titre d'aide financière.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.1.2. Fondation du Cégep de Sherbrooke - AGA

L'invitation est déposée aux membres du conseil.

6.1.3. MRC de Coaticook – Lancement du plan marketing territorial

L'invitation est déposée aux membres du conseil.

6.1.4. Centre de santé de la vallée Massawippi

La demande est déposée aux membres du conseil.

6.1.5. Le Club de Motoneiges Trois-Villages Inc.

Le Club de Motoneiges Trois-Villages Inc. a demandé à la Municipalité, qu'elle s'assure d'installer la signalisation nécessaire aux traverses des sentiers de motoneiges sur les chemins Haskell et Boundary.

La directrice générale enverra une lettre à l'organisme pour leur confirmer que la signalisation est toujours en place.

17 10 127

7.1.1. Résultats – appel d'offres sur invitation pour l'achat de sel de déglacage

ATTENDU la résolution numéro 17 09 120 autorisant la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 150 TM de sel de déglacage ;

ATTENDU que lesdites soumissions ont été reçues au plus tard, à 13h30 le 28 septembre 2017, et qu'elles ont été rendues publiques, le même jour à 13h35, à savoir :

Fournisseurs	Prix avec livraison/TM	Prix sans livraison
Compass Minerals (Sifto)	105.28\$	93.00\$
Cargill	111.45\$	87.00\$
Sel Warwick	84.50\$	84.50\$
Mines Seleine	- \$	- \$
Sel Frigon Inc.	- \$	- \$
Transport Marcel Morin	- \$	- \$

ATTENDU que la Municipalité doit adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et que cette conformité a été vérifiée ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

D'octroyer ledit contrat de fourniture de sel de déglacage à l'entreprise « Sel Warwick inc » aux conditions suivantes :

De 150 TM de sel de déglacage, avec transport, au coût de 84.50\$/TM, pour une dépense maximale de 12 675.00\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

17 10 128

7.1.2. Entente de loisirs – Ville de Coaticook

ATTENDU que l'entente actuelle portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook se termine au 31 décembre 2017;

ATTENDU que la Ville de Coaticook a soumise, aux Municipalités membres, un projet d'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook et la répartition de la dette des travaux de rénovation de

l'aréna de Coaticook (Centre Gérard-Couillard) ;

ATTENDU que l'entente sera d'une durée de cinq (5) ans débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2022 ;

ATTENDU que les Municipalités membres paieront annuellement une quote-part, fixée en fonction de la population propre à chacune d'entre-elles selon les données du MAMOT pour l'année 2016, et que cette dernière sera indexée de 3% à chaque année ;

ATTENDU que les Municipalités membres participeront, dans un effort collectif, à assumer leur juste part des coûts de rénovation et de mise à jour de l'aréna Gérard-Couillard ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que le conseil municipal accepte l'Entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook et la répartition de la dette des travaux de rénovation de l'aréna de Coaticook (Centre récréatif Gérard-Couillard).

Que le conseil municipal autorise Monsieur Johnny Pizar, maire et Madame Sonia Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

17 10 129

7.1.3. Ressourcerie des frontières – offre de services 2018

ATTENDU que la Ressourcerie des frontières a conviée l'ensemble des municipalités membres à une rencontre le 20 septembre 2017 afin de leur présenter ses offres de services 2018 ;

ATTENDU que la Ressourcerie des frontières a présentée aux municipalités membres de la MRC de Coaticook deux (2) offres de services et qu'elle exige qu'une seule d'entre elle soit acceptée par la MRC ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que le conseil municipal accepte la proposition numéro 1, soit un taux à la tonne de 350\$ pour une estimation des coût 2018 à 6 596\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise Monsieur Johnny Pizar, maire et Madame Sonia Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

17 10 130

7.1.4. Écocentres occasionnels

ATTENDU le projet d'écocentres occasionnels déposé par le MRC de Coaticook ;

ATTENDU que ce projet permettra d'offrir un service de proximité à l'ensemble des citoyens de la MRC de Coaticook ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que la Municipalité participe à ce projet d'écocentre occasionnel et qu'elle en informe la Chargée de projet des matières résiduelles de la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

17 10 131

7.1.5. TECQ – Programmation révisée

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondements une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 25 août 2014.

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

17 10 132

7.1.6. Aménagement de la berge – chemin Caron

ATTENDU que des travaux ont été réalisés en bordure de la rivière Niger sur le lot 5 074 853 sans certificat d'autorisation ;

ATTENDU que l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook et l'officier municipal en bâtiment et environnement de la Municipalité sont allés constater les travaux réalisés sur ledit lot ;

ATTENDU que les propriétaires dudit lot ont été informés de la situation par l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook et l'officier municipal en bâtiment et environnement de la Municipalité et qu'ils procéderont aux travaux correctifs dès cet automne ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

De demander à l'officier municipal en bâtiment et environnement de faire les suivis nécessaires auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook et des propriétaires.

Adoptée à l'unanimité

17 10 133

7.2.1. Adoption du second projet de règlement numéro 259-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage des MRF dans les zones «A», «Ar», «F», «R» et «Rr»

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « A », « Ar », « F », « R » et « Rr » ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 225-2012 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 août 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 7 août 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 2 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT que le vote est demandé.

	NOM	VOTE
Maire	Johnny Pizar	POUR
Conseillère # 3	Virginie Ashby	POUR
Conseiller # 4	Normand Vigneau	CONTRE
Conseillère # 5	Julie Grenier	POUR
Conseillère # 6	Cynthia Ferland	POUR
RÉSULTATS	1 CONTRE	4 POUR

En conséquence, il est proposé et résolu à majorité

D'adopter le second projet de règlement numéro 259-2017, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 259-2017 et s'intitule « *règlement modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser l'épandage de MRF dans les zones de type « A », « Ar », « F », « R » et « Rr »* ».

Article 3

Le règlement de zonage est modifié à l'article 27.1 *Affectation où l'épandage et le stockage temporaire de MRF sont permis* comme suit :

«L'épandage et le stockage temporaire de matières résiduelles fertilisantes (M.R.F) sont permis à l'intérieur des zones de type « A », « Ar », « F », « R » et « Rr ».»

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à la majorité

17 10 134

7.3.1. RIGDSC – Prévisions budgétaires & Tarifs 2018

ATTENDU que la Municipalité de Barnston-Ouest est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook ;

ATTENDU la réception des documents de ladite Régie, dont le budget s'élève à 2 062 245.72\$ pour 2018 ;

ATTENDU que les prévisions des coûts 2018 pour la Municipalité de Barnston-Ouest sont de : 93\$/TM pour l'enfouissement et 50\$/TM pour le compostable ;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que la Municipalité de Barnston-Ouest accepte le budget 2018 tel que présenté par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook ainsi que les coûts reliés à l'enfouissement et au compostage tels qu'indiqués.

Adoptée à l'unanimité

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de septembre 2017.

10.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'officier municipal pour le mois de septembre

2017.

11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Dépôt du rapport de la directrice générale, secrétaire-trésorière pour le mois de septembre 2017.

17 10 135

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 5 septembre 2017 – 17-09-122	27 943.65\$
B) Dépenses incompressibles – septembre 2017	25 784.96\$
C) Salaires septembre 2017	8 064.05\$
D) Comptes à payer au 2 octobre 2017	71 430.31\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 105 279.32\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

12.2. Dépôt des états comparatifs au 31 août 2017

Les états comparatifs au 31 août 2017 sont déposés aux membres du conseil.

17 10 136

15. Levée de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h33.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.